Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-030-2019-03

PUBLIÉ LE 26 MARS 2019

Sommaire

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-03-26-005 - Décision 2019-10 portant délégation de signature du Directeur Général à Delphine PARESSANT (1 page) Page 3

IDF-2019-03-26-003 - Décision n° 2019-08 portant délégation de signature du Directeur Général à Léna MBAYE (1 page) Page 5

IDF-2019-03-26-004 - Décision n° 2019-09 portant délégation de signature du Directeur Général à Laura DEMOCRITE (1 page) Page 7

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-03-26-005

Décision 2019-10 portant délégation de signature du Directeur Général à Delphine PARESSANT

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2019-10
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à PARESSANT Delphine, Chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;

- Régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.

- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;

- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;

- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 20 mars 2019.

Fait à Paris, le 26 MARS 2019

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-03-26-003

Décision n° 2019-08 portant délégation de signature du Directeur Général à Léna MBAYE

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2019-08
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à MBAYE Léna, chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2019

Fait à Paris, le 26 MARS 2019

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-03-26-004

Décision n° 2019-09 portant délégation de signature du Directeur Général à Laura DEMOCRITE

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2019-09
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à DEMOCRITE Laura, chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2019

Fait à Paris, le 26 MARS 2019

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT